

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 15 décembre

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER

Pouvoirs : Eric PRADAT donne pouvoir à Renée TORRES, Jean-Claude CORBIN, donne pouvoir à Gérard CROYET, Bernard GUY donne pouvoir à Hugues JEANTET, Emilie SOLLIER donne pouvoir à Jean-Marc CHAPPAZ, Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Stéfania FLORY donne pouvoir à Claudine ROCHE, Sylvie JERDON donne pouvoir à Pierre GRATALOUP

SECRETAIRE DE SEANCE : M.Hugues JEANTET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

CONVOCATION EN DATE : 8 décembre 2017

DATE D’AFFICHAGE : 28 décembre 2017

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2018

-----N° 2017/105

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'en attendant l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Considérant que le budget 2018 ne sera voté que le 9 Février 2018 et que des paiements sont susceptibles d'intervenir dès le mois de janvier, il conviendrait d'autoriser l'ouverture de crédits dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre de l'année précédente.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ouverture au 1er janvier 2018 de crédits pour les dépenses d'investissement du budget 2018, dans la limite de 25 % des sommes inscrites en 2017, tels que repris ci-dessous :

chapitre	BP 2017	Ouverture 2018
20	10 000.00 €	7 516.22 €
21	80 476.91 €	70 000.00
23	419 588.00 €	50 000.00

total	510 064.91 €	127 516.22 €
-------	--------------	--------------

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

29 VOIX	POUR
VOIX	CONTRE
VOIX	ABSTENTION

- DECIDE d'approuver l'ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement 2018 telle que détaillée ci-dessus

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER,
Maire de Grézieu La Varenne

